

Garder le fil à plomb de l'analyse concrète internationaliste y compris face aux armes à sous munitions livrées à l'Ukraine

mardi 18 juillet 2023, par [SAMARY Catherine](#) (Date de rédaction antérieure : 18 juillet 2023).

1-Même s'il existe des différences spécifiques entre divers types d'armes qui légitiment des campagnes mondiales pour leur interdiction, les mêmes armes peuvent être utilisées pour agresser et dominer des peuples ou pour se défendre. Ceci est globalement vrai même si ce sont toujours les grandes puissances dominantes qui ont organisé la production et l'usage des armes : l'exigence vitale de se défendre en a étendu l'usage à divers protagonistes. Des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité sont commis avec toutes sortes d'armes - conventionnelles ou pas.

2- Seule l'analyse politique concrète des conflits armés et des orientations de leurs protagonistes permet de porter un jugement sur la nature d'un conflit et l'usage qui y est fait des diverses armes. La distinction entre agresseurs et agressés est dans tous les cas essentielle - sans donner aucune recette ni scénario unique quant à la façon de se défendre - avec ou sans armes, et selon quelle stratégie socio-politique de résistance. Ceci s'applique à l'Ukraine et à son droit de légitime défense avec toutes les armes qu'elle reçoit.

3- Le ministre de la défense ukrainien a spécifié les 5 principes que le pouvoir ukrainien s'engage à suivre dans l'usage des armes à fragmentation demandées :

1°. L'Ukraine n'utilisera ces munitions que pour la désoccupation de ses territoires internationalement reconnus. Ces munitions ne seront pas utilisées sur le territoire officiellement reconnu de la Russie.

2°. Nous n'utiliserons pas d'armes à sous-munitions dans les zones urbaines (villes) afin d'éviter les risques pour les populations civiles - ce sont nos citoyens, ce sont des Ukrainiens que nous avons le devoir de protéger.

Les armes à sous-munitions ne seront utilisées que dans les zones où il y a une concentration de militaires russes. Elles seront utilisées pour percer les lignes de défense ennemies avec un minimum de risques pour la vie de nos soldats. Sauver la vie de nos troupes, même au cours d'opérations offensives extrêmement difficiles, reste notre priorité absolue.

3°. L'Ukraine tiendra un registre strict de l'utilisation de ces armes et des zones locales où elles seront utilisées.

4°. Sur la base de ces registres, après la désoccupation de nos territoires et notre victoire, ces territoires seront classés par ordre de priorité aux fins de déminage. Cela nous permettra d'éradiquer le risque lié aux éléments non explosés des armes à sous-munitions.

Le ministre de la défense de l'Ukraine est légalement le chef de l'agence nationale de déminage. À

ce titre, je veillerai à la mise en œuvre du cadre juridique nécessaire au processus de déminage après notre victoire.

5° Nous rendrons compte à nos partenaires de l'utilisation de ces munitions et de leur efficacité afin de garantir un niveau approprié de transparence et de contrôle.

4- Transparence et contrôle. C'est ce qui est revendiqué par la résistance ukrainienne. Et c'est également nécessaire pour la dénonciation des crimes de guerre et contre l'humanité. Soutenons les demandes des médias indépendants ukrainiens d'accès aux zones de combat : « transparence et contrôle ». Ce sont les populations directement concernées qui pourront le mieux juger ce à quoi le pouvoir ukrainien s'est publiquement engagé.

Catherine Samary

[Abonnez-vous](#) à la Lettre de nouveautés du site ESSF et recevez par courriel la liste des articles parus, en français ou en anglais.